



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL_2018_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

Publication : 05/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018
Date d'affichage : 20 mars 2018

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Gilles BOURDIER
Christelle CHAMPOMIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
David MOURNET
Jean-Claude PAPUT
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-48 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC COMBRAILLES SIOULE ET MORGE POUR L'ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC DE LA MORGE AMONT, DE SES AFFLUENTS ET DES AFFLUENTS DIRECTS DE L'ALLIER

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Suite à la loi NOTRe, la CCPL est devenue compétente au 1^{er} janvier 2018 pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Afin de définir un plan d'action cohérent à l'échelle du bassin versant Morge/Buron et de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, voire du département du Puy-de-Dôme, la Communauté de communes Plaine Limagne, associée à Riom Limagne Volcans et Combrailles Sioule et Morge, a déposé un dossier de présélection pour un contrat territorial.

La contractualisation avec l'Agence de l'eau est conditionnée à la bonne connaissance et à la priorisation des actions à mener en fonction des enjeux. Afin de disposer de cette connaissance, la CCPL doit disposer d'un diagnostic de certains de ses cours d'eau (affluents directs de l'Allier pour la plupart). Combrailles Sioule et Morge étant dans la même situation, il est proposé de lancer un marché groupé par le biais d'une convention.

Le marché sera lancé sous forme de groupement de commande, dont la coordination sera assurée par Combrailles Sioule et Morge. Cette étude sera subventionnée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Répartition financière : chaque partie finance le temps d'intervention sur son territoire.

Une commission ad'hoc est constituée afin de procéder à l'analyse des offres. Celle-ci est composée de deux titulaires et de deux suppléants par EPCI.

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de lancer le diagnostic des cours d'eau de la Morge amont, de ses affluents et des affluents directs de l'Allier,
- de désigner Combrailles Sioule et Morge coordinateur du marché,
- de désigner les membres de la commission ad'hoc du groupement de commande comme suit,
 - Stéphane BARDIN (titulaire);
 - Roland BUFFET (suppléant);
 - Robert IMBAUD (titulaire);
 - Philippe LE PONT (suppléant);
- d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commande.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

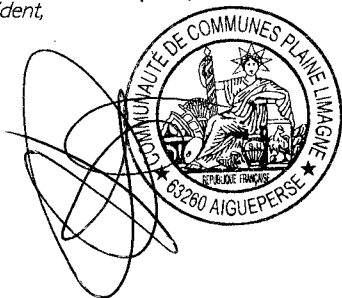
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/04/2018

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

